Pour les Propriétaires Occupants







En pratique

le contexte

Une volonté forte d'agir sur l'habitat privé...

La Communauté De Communes Lavalette Tude Dronne a instauré une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** sur tout le territoire communautaire, comprenant un **volet Renouvellement Urbain** sur les 5 centres-bourgs de Aubeterre-Sur-Dronne, Chalais, Montmoreau, Saint-Séverin et Villebois-Lavalette.

Elle propose, jusqu'en juillet 2026, des aides financières pour certains travaux, ainsi qu'un accompagnement technique, administratif et d'ingénierie financière, assuré par l'association SOLIHA Charente.

Cette démarche est conduite en partenariat avec l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat).



Les bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les **propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale**, ayant des revenus modestes ou très modestes (voir tableau «critères de ressources»).

Les travaux

Les subventions mobilisables concernent des travaux portant sur :

- la rénovation énergétique
- la rénovation des logements indignes
- la mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectifs (hors présence du réseau collectif)
- la rénovation des devantures commerciales (dans les 5 périmètres centres-bourgs)

Les travaux ne doivent en aucun cas commencer avant l'accord des organismes sollicités.

Les subventions

Les subventions sont calculées sur le montant HT des travaux éligibles, dans la limite de 35 000 € HT, avec **des taux variant de 35 % à 50 %**, selon les critères de ressources du ménage.

La collectivité peut également apporter des aides complémentaires en fonction de la nature des travaux entrepris.

Ces aides engagent le propriétaire à occuper le logement durant 3 ans en tant que résidence principale.

Les critères de ressources

Revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition

Nbre de personnes composant le ménage	Très Modeste	Modeste
1	16 229 €	20 805 €
2	23 734 €	30 427 €
3	28 545 €	36 591 €
4	33 346 €	42 748 €
5	38 168 €	48 930 €
Par pers. supplémentaire	4 813 €	6 165 €

Les démarches pas à pas

SOliHA Charente est mandaté pour vous accompagner dans vos projets: notre équipe vous informe sur les différents dispositifs d'aides existants, réalise une visite technique de votre logement, vous conseille, constitue et suit les dossiers de demandes de subventions.

Un exemple concret

Un couple aux revenus très modestes achète une petite maison vétuste de 80 m² avec de nombreux travaux à prévoir, notamment des travaux d'économies d'énergie.

Le projet et les travaux envisagés :

- isolation des combles et du plancher,
- isolation thermique par l'extérieur,
- pose d'une ventilation mécanique contrôlée,
- réfection de l'électricité,
- remplacement des volets et
- remaniage d'une partie de la toiture

Le montant des travaux éligibles s'élève à 50 015 € TTC (46 858 € HT)





Les subventions mobilisables :

- Anah : 17 500 €
- Département : 3 000 €
- Aide à l'amélioration Energétique : 1 000 €
CDC Lavalette Tude Dronne

=====

Total des subventions : 21 500 €

soit 43 % du montant TTC des travaux

Les Permanences d'information

Aubeterre-sur-Dronne:

3ème mercredi du mois (matin) mairie d'Aubeterre-sur-Dronne

Chalais:

1er et 3ème mercredis du mois (après-midi) espace France Services de Chalais

Montmoreau:

2ème et 4ème lundis du mois (après-midi) espace France Services de Montmoreau

Saint-Séverin:

1er mercredi du mois (matin) espace France Services de St-Séverin

Villebois-Lavalette:

2ème et 4ème lundis du mois (matin) espace France Services de Villebois-Lavalette

L'accompagnement de SOLIHA Charente a permis aux propriétaires de définir un projet de travaux global et performant.

Grâce aux subventions qui leur ont été accordées, ils ont ainsi pu réaliser tous les travaux nécessaires à la rénovation de leur logement et utiliser des matériaux et des équipements plus performants.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

SOLIHA Charente 127 rue de Royan 16710 SAINT-YRIEIX sur Charente

05.45.95.62.02

contact.charente@soliha.fr www.soliha16.fr

